



Parcours d'artistes « Ha'rts » 1ère Edition 2022

Règlement général

Cahier des charges du candidat

1. Transmettre un dossier de candidature complet via le formulaire d'inscription en ligne se trouvant sur le site de l'Office du tourisme de Hamoir, www.hamoirtourisme.be. Envoyer par mail à parcours-harts@othamoir.be ou par poste OT Hamoir Place Del Cour, 1 à 4180 Hamoir.
2. Prendre connaissance des conditions de participation ainsi que du règlement et s'engager à en respecter les termes en cas d'acceptation de la candidature.
3. Communiquer des supports permettant de découvrir un échantillon de ses réalisations (site Internet si existant, Facebook, photos de son travail).

Cahier des charges du participant (Artiste exposant et Artiste invité)

1. L'acceptation de la candidature sera faite par le comité organisateur sur base du dossier fourni par mail au plus tard pour le **30 novembre 2021**. Elle n'aura pas à être justifiée.
2. L'inscription sera considérée comme effective après réception de la somme de 25 euros sur le compte bancaire de l'Office du tourisme de Hamoir IBAN : BE88-0013-3172-6841 BIC : GEBABEBB avec Nom - Prénom et en communication « Participation Ha'rts », au plus tard le **31 décembre 2021**.
3. Les « artistes invités » seront limités à deux par artiste accueillant.
4. Le participant devra fournir les informations destinées au folder au plus tard le **31 décembre 2021** *une photo de qualité 300DPI* en format électronique avec les coordonnées complètes). Il est responsable du contenu et de la qualité du matériel fourni pour les publications. Les participants qui ne seront pas en règle à cette date ne seront pas repris sur les différents supports d'information à l'attention du public.
5. Les photos des œuvres exposées seront libres de droits et pourront être adaptées par l'organisateur aux besoins de l'impression.
6. L'artiste libère les droits d'auteurs pour l'utilisation de l'image de son œuvre dans le cadre de la promotion de l'évènement (folder, leaflet, bulletin communal, agenda mensuel, site internet et tout autre support lié à la promotion de la commune de Hamoir).
7. Le participant devenant partenaire du parcours d'artistes « Ha'rts » soutiendra activement la promotion et la diffusion de l'évènement (distribution des affiches, leaflet, réseaux sociaux, ...).
8. Il réceptionnera les visuels (affiches, fléchage, badges, etc) lors de la réunion générale qui se déroulera mi mars 2022.

9. Il disposera la signalétique fournie par l'organisateur aux alentours de son lieu d'exposition et portera son badge nominatif aux couleurs de l'événement pendant tout son déroulement ainsi que lors du vernissage.
10. Le participant devra être présent et ouvrir son atelier ou lieu d'exposition durant la durée du **Parcours d'artistes « Ha'rts »**, le **samedi 23 avril** de 13h à 18h et **dimanche 24 avril 2022** de 11h à 18h
11. Il s'engagera à être présent auprès de ses œuvres, à accueillir les visiteurs en toute convivialité et à commenter ses réalisations. En cas de force majeure, il s'engagera à ce qu'une tierce personne puisse assurer ces rôles.
12. L'artiste sera présent à la soirée de **vernissage de l'exposition collective « Ha'vant-goût »** le **vendredi 22 avril 2022 à 18h**.
13. L'**exposition collective « Ha'vant-goût »** se tiendra **les week-end du 23 - 24 avril et du 30 avril - 1 mai 2022** à la Maison du vieux fourneau de Hamoir. Une oeuvre choisie par le participant y sera déposée entre le 20 et 21 avril 2021 de 09h à 16h.
14. L'organisation lancera un appel aux artistes pour assurer une permanence le week-end du 30 avril et 1 mai 2022, à l'exposition « Ha'vant-goût » mais également lors des visites scolaires.
15. Un descriptif (format, poids, volume, ... prix pour l'assurance - voir fiche « Oeuvre en dépose ») avec photo à l'appui de l'oeuvre sera à fournir préalablement à l'organisateur par mail à parcours-harts@othamoir.be ou par poste OT Hamoir Place Del Cour, 1 à 4180 Hamoir.
16. L'oeuvre doit être prête à exposer (support, crochet en adéquation, ...), elle sera mise en place par l'organisateur. Elle ne pourra pas excéder une surface de 1m x 1m (sol ou mural)
L'organisateur se réserve le droit de demander un changement de l'oeuvre proposée, si celle-ci ne rentre pas dans les critères requis.
17. La reprise de l'oeuvre se fera le lundi 2 mai 2022 de 9h à 16h.
18. Le participant s'engage à ne réclamer aucun frais (ou aide logistique) pour l'aménagement de ses locaux, l'accueil des visiteurs, les droits d'auteurs, l'assurance des oeuvres et des biens personnels ainsi qu'aucune subvention de quelque type que ce soit.
19. Il s'engage également à décharger les organisateurs de toute responsabilité en cas de vol ou dégâts causés directement ou indirectement durant le parcours d'artistes.
20. Les assurances des œuvres exposées dans les habitations et les lieux d'expositions sont à charge des artistes ou des gestionnaires de ces lieux.
21. Le transport des œuvres est à la charge des artistes.

Cahier des charges des organisateurs

1. L'organisateur s'engage à promouvoir l'événement dans les limites de ses moyens et n'utiliser les données fournies par les candidats et participants que dans le cadre strict du parcours d'artistes « Ha'rts ».
2. Il se charge du développement global de l'événement (gestion des candidatures, des participants, exposition et vernissage, vote du public...) et de la communication de celui-ci (événement Facebook, communication, promotion presse, ...).

3. Il s'engage à mettre à la disposition des participants des éléments signalétiques et promotionnels annonçant le parcours (fléchages, leaflet, folders, badges, etc ...).
4. L'organisateur ne réclamera aucun droit sur les ventes éventuellement réalisées dans le cadre du parcours d'artistes « Ha'rts ».
5. Il mettra à disposition, à la **Maison du vieux fourneau de Hamoir**, la **Salle de la forge** avec ses accès et lieux de commodité pour l'exposition collective, ainsi que la technique (son, éclairage) et le matériel qu'il possède. Une aide logistique sera organisée pour la mise en place et démontage de l'exposition.
6. L'organisateur prendra en charge la soirée de vernissage de l'exposition collective « **Ha'vant - goût** » le **vendredi 22 avril 2022 à 18h**.
7. L'équipe de l'Office du tourisme assurera la permanence le week-end du 23 et 24 avril 2022, à l'exposition « Ha'vant-goût ».
8. Il s'engage à contracter une assurance pour les œuvres exposées pendant l'exposition collective. Le prix de l'oeuvre déposée par le participant sera à notifier sur la fiche « Oeuvre en dépose » et à retourner par mail à parcours-harts@othamoir.be ou par poste OT Hamoir Place Del Cour, 1 à 4180 Hamoir.
9. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des ventes réalisées par les artistes.
10. L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler le concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Le public sera invité à élire l'artiste « **Coup de coeur Ha'rts 2022**»

Des bulletins de vote seront à disposition dans la salle d'exposition. Ils seront à remplir et à remettre dans l'urne prévue à cet effet. Leur but est d'encourager le public à partir à la découverte de tous les artistes répartis sur le parcours, d'élire un artiste de son choix et de soutenir celui-ci dans son développement artistique en l'élisant « Coup de coeur Ha'rts 2022».

Le présent règlement précise les droits et obligations de chacun, dans le cadre du parcours d'artistes « Ha'rts » organisé par Cultur'Ha, section culturelle de l'Office du Tourisme de Hamoir sur son propre territoire.

Les termes de ce document doivent **être lus et acceptés** pour valider l'envoi du formulaire de candidature à participation au parcours d'artistes « Ha'rts ».



Cultur'Ha, section culturelle de l'Office du tourisme

Place Del Cour, 1 à 4180 Hamoir - Tél 086/38 94 43. parcours-harts@othamoir.be - www.hamoirtourisme.be -  [TourismeHamoir](#)